

COURRIER D'ACCOMPAGNEMENT  
CONVENTION DE STAGE

Lycées professionnel-technologique  
Privés Saint-Michel  
Chartreuse de Bosserville  
54510 ART SUR MEURTHE  
☎ : 03 83 33 40 00  
E-mail : [saint.michel@bosserville.com](mailto:saint.michel@bosserville.com)

Bosserville, le mardi 7 janvier 2020

Objet : Stage en immersion.

Chers Collègues,

Dans le cadre de l'organisation des stages en immersion l'Ensemble scolaire Saint Michel de Bosserville propose à vos élèves de découvrir les filières suivantes :

- Technicien Menuisier Agenceur (scolaire et apprentissage)
- Maintenance des bâtiments en collectivité (uniquement en apprentissage)
- Technicien du Froid et du Conditionnement de l'Air (scolaire et apprentissage)
- Conducteur Transport routier de marchandises (scolaire et apprentissage)
- Maintenance des véhicules particuliers et industriels (scolaire et apprentissage)
- Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés (scolaire et apprentissage)

Ces formations sont proposées en CAP, Bac PRO et peuvent aller jusqu'au BTS sous statut scolaire ou d'apprentissage (cf convention de stage).

Afin de permettre à tous nos jeunes de s'orienter ou de se réorienter, ces stages d'immersion s'adressent aussi bien aux jeunes issus de 3èmes, qu'aux jeunes de lycée professionnel et de lycée général et technologique en voie de réorientation ou même de vos élèves de terminales pour une immersion en BTS.

A la fin de la journée, notre DDFPT Mme Oudart Laurence s'entretiendra avec le jeune et un bilan pédagogique de la journée vous sera transmis par mail (bilan que vous pourrez transmettre au PP). Une copie sera également envoyée à la famille.

N'hésitez donc pas à nous solliciter, ce sera avec grand plaisir que nous accueillerons vos élèves au sein de notre établissement.

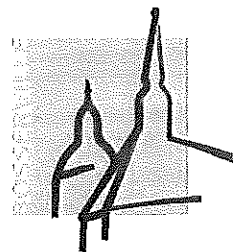
Pour inscrire vos élèves, il vous suffit de compléter la convention de stage jointe et nous la retourner par mail à : [saint.michel@bosserville.com](mailto:saint.michel@bosserville.com). **Au plus tard 1 semaine avant la date de démarrage du stage.**

Dernière précision, ce stage d'immersion ne vaut pas inscription immédiate (même si celui-ci conforte le choix d'orientation de l'élève), je vous remercie de bien vouloir informer la famille qu'il faudra prendre un rendez-vous d'inscription ultérieurement.

Je reste à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Avec tous mes remerciements et au plaisir de vous revoir.  
Bien cordialement.

Le Chef d'Etablissement,  
Claudine SIMONESCHI



## CONVENTION D'IMMERSION ENTRE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

### Entre l'Etablissement d'origine :

NOM :  
ADRESSE :  
N° de Tél. :                      Fax :  
Email :  
Représenté par le Chef d'établissement :

### Et l'établissement d'accueil, le LTPP SAINT MICHEL :

NOM : LTPP SAINT MICHEL  
ADRESSE : Avenue de la Chartreuse 54510 Art Sur Meurthe  
N° de Tél. : 03.83.33.40.00    Fax : 03.83.3340.01  
Email : saint.michel@bosserville.com  
Représenté par le Chef d'établissement : Madame SIMONESCHI Claudine

### Pour l'élève :

NOM :                                      Prénom :  
Classe :  
Date de naissance :  
Nom et Adresse du responsable légal :  
N° de Tél. :  
Email :

### Il est convenu :

#### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention règle les rapports des signataires en vue de l'organisation du déroulement d'un stage d'immersion des filières de formation proposées dans l'établissement scolaire pour un élève d'une classe de 3ème de collège, de 3ème Prépa Métiers, de lycée général et technologique et de lycée professionnel. Elle est portée à la connaissance de l'élève et de son représentant légal. Un exemplaire est remis aux intéressés après signature.

#### Article 2 : Objectifs du stage d'immersion

Ce stage d'observation entre dans le cadre du programme d'activités de l'Education à l'Orientation afin de permettre à l'élève d'élaborer son projet personnel d'orientation. Le stage d'immersion aura pour objet essentiel l'observation des enseignements dispensés dans le domaine des filières professionnelles présentes au LTPP Saint Michel. Le programme du stage d'immersion sera établi par l'établissement d'accueil.

#### Article 3 : Emploi du temps

Le stagiaire actuellement en classe de : \_\_\_\_\_  
Il souhaite découvrir la formation de lycée professionnel ou technologique (**cocher la case concernée et préciser la date**) sur page suivante :

<input type="checkbox"/> <b>BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR</b> en scolaire et en apprentissage	<b>Le mardi : ...../...../ 2020</b> de 13h45 à 17h40 ( <i>date limite : 20/05/2020</i> ) <b>Le mercredi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 12h40 ( <i>date limite : 20/05/2020</i> ) <b>Le jeudi : ...../...../2020</b> de 8h45 à 17h40 à partir du 20/05/2020
<input type="checkbox"/> <b>CAP MAINTENANCE BATIMENT DE COLLECTIVITE</b> en apprentissage uniquement	<b>Le mercredi : ...../...../ 2020</b> de 13h45 à 17h40 ( <i>sauf du 02/03 au 20/03/20</i> ) <b>Le jeudi : ...../...../ 2020</b> de 13h45 à 16h45 ( <i>sauf du 02/03 au 20/03/20</i> )
<input type="checkbox"/> <b>BAC PRO CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES</b> en scolaire et en apprentissage	<b>Le mardi : ...../...../ 2020</b> ( <i>sauf du 23/03 au 10/04</i> )
<input type="checkbox"/> <b>CAP CONDUITE ROUTIERE EN 2 ANS</b> en scolaire et en apprentissage	<b>Le jeudi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 15h35 ( <i>sauf du 06/13 au 31/01/20</i> )
<input type="checkbox"/> <b>CAP CONDUITE ROUTIERE EN 1 AN</b> (être majeur et titulaire du permis B) en scolaire et en apprentissage	<b>Le jeudi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 12h45 ( <i>date limite : 20/05/2020</i> ) <b>Le jeudi : ...../...../ 2020</b> de 10h50 à 17h40 à partir du 20/05/2020
<input type="checkbox"/> <b>BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A (véhicule particulier)</b> en scolaire et en apprentissage	<b>Le mardi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 17h40 ( <i>date limite : 20/05/2020</i> ) <b>Le jeudi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 17h40 à partir du 20/05/2020
<input type="checkbox"/> <b>BAC PRO MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B (véhicule industriel)</b> en scolaire et en apprentissage	<b>Le mardi : ...../...../ 2020</b> de 13h45 à 17h40 ( <i>date limite : 20/05/2020</i> ) <b>Le mercredi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 12h40 ( <i>date limite : 20/05/2020</i> ) <b>Le mercredi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 17h40 à partir du 20/05/2020
<input type="checkbox"/> <b>BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR</b> en scolaire et en apprentissage	<b>Le mercredi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 12h40 <b>Le jeudi : ...../...../ 2020</b> de 13h45 à 17h40 ( <i>date limite : 20/05/2020</i> )
<input type="checkbox"/> <b>BAC PRO METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES</b> en scolaire et en apprentissage	<b>Le lundi ou vendredi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 17h40
<input type="checkbox"/> <b>BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION A (véhicule particulier)</b> en apprentissage uniquement	<b>Le lundi : ...../...../ 2020</b> de 8h45 à 17h40
<input type="checkbox"/> <b>BTS MAINTENANCE DES VEHICULES OPTION B (véhicule industriel)</b> en apprentissage uniquement	<b>Le lundi : ...../...../ 2020</b> de 13h45 à 17h40 ( <i>date limite : 11/05/2020</i> )
<input type="checkbox"/> <b>BTS FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR</b> en scolaire et en apprentissage	<b>Le lundi : ...../...../ 2020</b> de 13h45 à 17h40 ( <i>date limite : 15/06/2020</i> ) <b>Le vendredi : ...../...../ 2020</b> de 13h45 à 17h40 ( <i>date limite : 15/06/2020</i> )
<input type="checkbox"/> <b>BTS ELECTROTECHNIQUE</b> en scolaire et en apprentissage	

#### Article 4 : Statut de l'élève

Le stagiaire reste, pendant la durée de son stage, élève de son établissement d'origine.

#### Article 5 :

**Durant le stage, le stagiaire doit se conformer au règlement intérieur et aux horaires du LTPP SAINT MICHEL.**

#### Article 6 : Obligations du LTPP SAINT MICHEL

Le LTPP SAINT MICHEL prendra les dispositions pour couvrir la responsabilité civile qui pourrait lui incomber du fait de la présence de l'élève dans son établissement.  
Toute absence ou retard de l'élève sera immédiatement signalé(e) au chef d'établissement d'origine, de même que tout manquement au règlement intérieur du LTPP SAINT MICHEL.

#### Article 7 :

Pour les déplacements et trajets du stagiaire se rendant au LTPP SAINT MICHEL, la vérification des conditions que requiert, ici, la sécurité de l'élève stagiaire et la prise en charge des responsabilités correspondantes incombent au Chef d'Établissement d'origine.  
En cas d'accident lors de l'immersion (y compris pendant le trajet), la déclaration devra être faite par lettre recommandée à la CPAM par l'établissement d'origine, avec demande d'accusé de réception, dans les 48 heures, non compris les dimanches et les jours fériés.

Aussi, le LTPP SAINT MICHEL s'engage à signaler au chef d'établissement d'origine, dans la journée ou, au plus tard dans les 24 heures, tout accident survenant à l'élève stagiaire, tant au cours du stage que pendant les trajets en précisant les circonstances, la date, le lieu de l'accident ainsi que la nature des lésions, les noms et adresses des témoins éventuels ou des tiers responsables.  
En cas d'urgence, le centre 15 (SAMU) sera appelé. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Il est impératif de nous fournir la copie de l'autorisation parentale d'hospitalisation (ou fiche d'urgence).

#### Article 8 : Restauration, hébergement

L'élève pourra se restaurer au self - service ou être (si possibilité) hébergé en internat si le stagiaire n'habite pas dans la zone géographique de l'établissement. **cocher la case**

Restauration

Hébergement  apporter : Alèze de lit, drap housse , couette le tout pour un matelas de 190/90 , oreiller, un nécessaire de toilette complet, un cadenas avec un anneau de 6mm maxi (de préférence de bonne qualité).

**Article 9 :** Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance du LTPP SAINT MICHEL :

Signature du Chef d'établissement du LTPP SAINT MICHEL :

DATE :

Signature du Chef d'établissement d'origine :

DATE :

Signature du représentant légal de l'élève mineur ou l'élève majeur :

DATE :